

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 8 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la Mairie de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, BROSSIER Emilie, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien.

Excusés : MOREAU Frédéric (pouvoir à B. HENEAU), DEMIOT Raymond (pouvoir à G. GODINEAU)

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 9

Le quorum étant respecté, la séance peut se tenir.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2022 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

2022/22	Demande de subvention auprès du Département au titre de l'ACTIV 3
2022/23	Location du hangar de Monsieur REDON
2022/24	Vente du chemin de La Caborgne

Délibération n° 2022/22 : Demande de subvention auprès du Département au titre de l'ACTIV 3

Considérant que la demande de fonds de concours déposée en 2021 auprès de la CAGC n'a pas été validée,

Considérant que le plan de financement relatif au projet « La Roserie – acquisition et réhabilitation de 2 logements » est modifié comme suit :

Plan de financement	
Coût des travaux :	277 299,46 €
Subventions :	194 985,00 €
Etat : DETR	83 190,00 €
Etat : DSIL	55 460,00 €
Département : ACTIV 3 – 2021	14 300,00 €
Département : ACTIV 3 - 2022	14 300,00 €
Département : ACTIV 4	27 735,00 €
Autofinancement communal en grande partie par l'emprunt	82 314,46 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne, au titre de l'ACTIV III de l'année 2022, d'un montant de 14 300 €, pour les travaux de réhabilitation des logements de La Roserie et de l'atelier municipal. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'ACTIV III 2022, auprès du Conseil Départemental de la Vienne.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	11	

Délibération n° 2022/23 : Location du hangar de Monsieur REDON

Le Conseil Municipal,

Considérant que la convention relative à la location du hangar appartenant à Monsieur REDON a fait l'objet d'une résiliation à la date du 1^{er} juillet 2022,

Considérant que les travaux de rénovation de la grange, sise 21 bis route de la Roserie, destinée à devenir le nouvel atelier communal, ne sont pas terminés,

Considérant qu'il est nécessaire, en attendant, de garder le gros matériel à l'abri des intempéries,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

DECIDE de prolonger la location du hangar jusqu'au 31 décembre 2022, au prix de 360,00 € le semestre.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	11	

Délibération n° 2022/24 : Vente du chemin de La Caborgne

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame PALLARD souhaitent acquérir l'ancien chemin dit « chemin de La Caborgne » qui longe leur propriété.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE leur demande,
- FIXE le prix à l'euro symbolique,
- DESIGNER Maître ROBLIN-LAUBERTIE, notaire à Preuilly-sur-Claise, pour rédiger l'acte de vente correspondant
- DIT que les frais induits par la vente seront à la charge de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		11	11	

INFORMATIONS DIVERSES

* Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR qui s'est tenue le 24 mai à Bonneuil-Matours.

L'association locale ADMR de Bonneuil-Vouneuil regroupe 7 communes, elle fonctionne avec 8 bénévoles et 30 salariés pour 194 clients actuellement. Les bénéficiaires de l'association sont en majorité des femmes âgées de plus de 80 ans. En 2021, l'activité globale de l'association a été de 24 884 heures.

Malgré de très bon résultat, l'association déplore un manque de bénévoles et surtout un manque avéré de salariés.

* Compte rendu de l'Assemblée Générale d'Action Emploi qui s'est tenue le 31 mai à Vouneuil-sur-Vienne

Action Emploi a été créée en 1995 par Madame TEXIER qui en est toujours la présidente. C'est une structure d'insertion par l'activité économique. Leur but est d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers une reprise d'activité. Elle est conventionnée avec l'Etat, ce qui lui permet d'intervenir dans le cadre de la mise à disposition de personnel.

Le siège social est à Vouneuil, avec 2 antennes avec bureau à Lencloître et Châtelleraut et trois permanences avec RDV sur Naintré, Pleumartin et La Roche-Posay. Le territoire couvert va de Orches à La Bussière et de Bellefonds à Mairé.

En 2021, elle a 272 salariés qui ont effectués 75 295 heures soit une moyenne de 276 h/salariés. Les interventions des salariés se font chez des particuliers, des entreprises, des collectivités et associations pour du ménage, repassage, entretien pelouses, jardins et haies, bricolage, manutention, cantine, garderie, secrétariat, accueil, nettoyage de locaux, etc...

* Compte rendu de la visite de Monsieur Bruno BELIN, sénateur de la Vienne le 9 juin

- - ANC (Assainissement Non Collectif) : Monsieur le Maire a demandé à Monsieur BELIN comment obtenir des aides du Département, aussi bien pour la commune que pour les administrés, pour les installations d'assainissement individuels nécessitant une remise aux normes.

En effet, dans le programme des aides aux communes, il est spécifié qu'une réhabilitation d'un ANC peut être subventionnée mais dans la réalité, les demandes sont refusées.

↳ Monsieur BELIN lui a communiqué le numéro de téléphone de Monsieur BLU chargé du dossier ANC au Département qui a confirmé la non-participation du département aux ANC.

➔ Monsieur le Maire a donc transmis un rapport à Monsieur BELIN à ce sujet.

- - Puis a été évoqué l'Avenir des petites communes : A priori, d'ici la fin de ce mandat, il n'y aura pas de changement géographique car on comprend que la loi NOTRE fait plus de mal que du bien.

Monsieur BELIN défendra la non mise en place des PLUi malgré que le nouveau préfet insiste pour qu'ils soient mis en place au 31 décembre 2025.

De plus, les dotations aux collectivités vont être diminuées de 10 à 12 Mds.

- - Suite à une question d'un administré s'interrogeant sur la montée de l'extrême droite dans nos communes rurales, Monsieur BELIN explique qu'il s'agit plus d'un vote de protestation exprimant le mécontentement de la population envers les grands partis dirigeants. Par exemple, dans la Vienne, lors des dernières élections présidentielles, des communes qui avaient plutôt votées Monsieur MACRON en 2017, ont voté Madame LE PEN.

* Eaux de Vienne :

Eaux de Vienne se restructure par plusieurs actions :

♦ Le bureau est composé de 25 membres, le comité syndical est réduit à 103 élus, et par volonté politique, les Comités locaux sont maintenus ; ils n'ont pas de pouvoir décisionnels mais ils peuvent faire remonter les problèmes ainsi que les besoins en investissement et ont le devoir de renseigner les élus et la population. Ils sont au nombre de 21 gérés par la Direction des Prospectives dirigée par Monsieur ALAPETITE.

La Direction d'Exploitation, dirigée par Monsieur JOLLY J. Philippe, met en place tous les dossiers repérés et retenus par la Direction des Prospectives ; mais aussi toute la maintenance des infrastructures en eau et assainissement.

La Direction de l'Administration, de Finances et de la Clientèle, est présidée par Monsieur SALINI.

La Direction de l'Eau et des Systèmes d'information est dirigée par Monsieur LEVAVASEUR.

La Direction des Relations Humaines est dirigée par Madame ELIE.

♦ Le siège social d'Eaux de Vienne se trouve à Poitiers, complété sur le territoire par 4 agences et 9 centres :

- 1 agence à Châtelleraut ➔ 2 centres : Châtelleraut et Vaux sur Vienne

- 1 agence à Neuville ➔ 2 centres : Neuville et Loudun

- 1 agence à La Villedieu ➔ 3 centres : La Villedieu, Lusignan et Civray

- 1 agence à Montmorillon ➔ 2 centres : Montmorillon et Lussac les Châteaux

Le centre de Saint Savin va fermer et sera rattaché à Montmorillon

Il faut rajouter également 2 centres d'hydrocurage ➔ Gençay et Châtelleraut

Eaux de Vienne, c'est environ 400 agents pour 165 000 abonnés.

♦ Le prix de l'eau potable est stable à 1,76 € HT le m³ soit 0,002 € le litre et il n'augmentera pas beaucoup maintenant.

Le prix du m³ en assainissement se verra augmenter progressivement d'ici 2026.

Aujourd'hui, il y a 160 tarifs différents s'étalant de 0 €/m³ à 3,80 € le m³. L'objectif est d'uniformiser le tarif à 2,45 € HT à partir de 2026 mais avec une clause de revoyure en 2024 pour tenir compte de la situation actuelle (inflation...)

26 communes en assainissement n'ont pas rejoint Eaux de Vienne mais elles seront obligées de le faire en 2026. Eaux de Vienne facture pour ces communes.

TOUR DE TABLE

Néant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50.

Fait à Bellefonds, le 17 septembre 2022

Le secrétaire, Vivien RANGIER

Le Maire, Bernard HENEAU

Affiché le 17 septembre 2022